

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC  
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE  
STRASBOURG  
34, Route DE L HOPITAL BP 60205  
67022 STRASBOURG

L'Officier du Ministère Public  
à  
*Maître Yohan DEHAN*  
*174 rue de Courcelles*  
*75017 PARIS*

**Références à rappeler :**

Rédacteur : TS

Maître,

En réponse à votre courrier concernant deux dossiers au nom de

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **025387** EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 5KM/H ET INFÉRIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE SUPÉRIEURE A 50 KM/H ART.R.413-14 §I C.ROUTE. ART.R.413-14 §I AL.2 C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à au point  
kilométrique dans le sens en date du par procès  
verbal n° dressé par avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de retenue de pour une vitesse  
autorisée de

DEFINIE ET REPRIMEE A LA DATE DES FAITS PAR L'ARTICLE ART.R.413-14 §I C.ROUTE.  
ART.R.413-14 §I AL.2 C.ROUTE.

- 1 fois **011301** EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 30 KM/H ET INFÉRIEUR A 40 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE A MOTEUR ART.R.413-14 §I AL.1 C.ROUTE. ART.R.413-14 §I AL.1,§II C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à au point kilométrique  
dans le sens vers en date du à , par  
procès verbal n° dressé par avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de retenue de pour une vitesse  
autorisée de

Je vous informe qu'au vu des éléments du dossier je consens à procéder, à titre tout à fait exceptionnel, au classement sans suite de ces procès-verbaux.

Je vous prie d'agrérer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées

Fait à STRASBOURG, le 10/09/2025

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC

